

Eric Dacheux et D. Goujon
« De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire »,
RECMA, no. 284, 2002.

L'économie solidaire n'est pas véritablement un concept, au sens kantien du terme, mais une notion, une généralisation non encore stabilisée de pratiques diverses. Pour que le terme d'économie solidaire devienne un concept heuristique, il convient de travailler les pratiques empiriques qu'il recouvre en sortant du cadre étroit de la socio-économie. Dans le cadre d'un travail de plus grande ampleur visant à utiliser des outils théoriques d'horizon diverse (sciences de la communication, théories de la justice, sciences politiques, etc.) l'objet de ce texte est de dresser une typologie de l'économie solidaire à partir d'un objets théorique encore peu utilisé dans ce domaine : l'approche holiste du circuit économique.

Economie solidaire, circuit économique, épistémologie

L'économie solidaire n'est pas un concept, un concept pur tout entier tiré de l'entendement, ce que Kant, dans *Critique de la raison pure*, nomme un "concept a priori". L'économie solidaire, c'est là toute sa force et sa difficulté, est une notion, une généralisation non encore stabilisée de pratiques empiriques diverses et mouvantes. Pour que cette notion deviennent un concept, c'est-à-dire un outil intellectuel permettant un aller-retour constant entre la raison et le réel, il faut que le vocable "économie solidaire" soit une "représentation générale et abstraite" qui possède deux caractéristiques (Russo, 1987) : une extension (tous les objets que cette représentation peut donner) et une compréhension (l'ensemble des caractères constituant la définition de cette représentation). Or, tel n'est pas le cas. D'une part, il n'existe ni dans les textes réglementaires du Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, ni dans les ouvrages des chercheurs ni dans les écrits des acteurs, une liste exhaustive et consensuelle sur les pratiques socio-économiques relevant de l'économie solidaire et celles n'en relevant pas. D'autre part, la tâche qui consiste à décrire l'ensemble des caractéristiques permettant de construire une définition de l'économie solidaire est à peine esquissée. En effet, les travaux de socio-économie peuvent et doivent être complétés par des approches théoriques différentes permettant d'éclairer tous les aspects de l'économie solidaire. Bien entendu, nous n'avons nullement l'ambition démesurée de mettre en lumière tous les aspects, politiques, économiques, philosophiques, psychologiques, etc. de l'économie solidaire. Plus modestement, nous souhaitons participer à la construction du concept d'économie solidaire en utilisant un outil économique pouvant mettre en lumière les clivages idéologiques et la diversité des logiques d'action à l'œuvre dans l'économie solidaire : l'approche holiste du circuit économique (deuxième partie). Auparavant, il nous faut apporter quelques précisions méthodologiques (première partie).

I - Précisions méthodologiques

Il existe de nombreuses définitions de l'économie solidaire. Comme nous l'avons souligné dans un travail précédent (Dacheux, Goujon 2000), suivant que l'on soit élu ou militant, professionnel de l'accompagnement de projets ou chef d'une entreprise d'insertion, les mots pour préciser ce qu'est l'économie solidaire varient profondément si bien que le constat dressé par des journalistes, il y a six ans reste toujours d'actualité : « L'économie solidaire reste encore pour beaucoup un concept flou qui recouvre de multiples réalités – de l'association d'insertion à la SARL de services en passant par le groupement d'agriculteurs – et qui manque singulièrement d'homogénéité » (1).

IA-L'économie solidaire : un objet qui ne peut être éclairée par la seule socio-économie

Le flou qui entoure la notion d'économie solidaire n'est guère levé par la recherche en socio-économie. En effet, dans la tradition inauguré par Max Weber dans « Economie et Société », quelques sociologues, à l'image de Jean-Louis Laville et de Bernard Eme et une poignée d'économistes dont le plus connu est sans doute Jean Michel Servet, ont voulu se dresser contre l'absurde barrière disciplinaire entre sociologie et science économique. Ce combat courageux et nécessaire reste difficile car la discipline d'origine marque encore fortement les approches. Trop souvent les approches sociologiques s'encombrent peu de théories économiques, tandis que les travaux économiques s'appuient sur des références théoriques certes vénérables (Durkheim, Mauss, etc.) mais qui négligent les penseurs actuels (Habermas, Bourdieu, etc.). En conséquence les définitions de l'économie solidaire mettent en lumière une partie seulement de l'objet étudié. Ainsi pour Anne Marie Alcoléa l'économie solidaire « peut être vue comme un secteur spécifique, comme un mode de production, comme une autre manière de penser les relations entre l'économie, le social et la politique ou encore un mode de gestion d'un territoire lié à une politique de développement local » (Alcoléa, 1999, p. 1) ; tandis que pour Daniele Demoustier, le mot économie solidaire désigne, historiquement, « l'émergence d'activités économiques porteuses de lien social, d'insertion et de satisfaction des besoins des groupes populaires marginalisés, ensemble regroupés sous la notion de services de proximité et alors qualifiée d'économie solidaire » (Demoustier, 2001, chp.9). Inutile de préciser que la première définition insistant sur la dimension économique est l'œuvre d'une spécialiste de cette science, tandis que la deuxième faisant référence au lien social est rédigée par une sociologue. Cette difficulté à penser ensemble le fait économique et le fait social explique en partie la faible portée heuristique de la notion d'économie solidaire. En partie seulement, car la difficulté à faire vivre, dans l'analyse et au sein des institutions académique, une interdiscipline qui a forgé le mot « économie solidaire » ne doit pas occulter deux phénomènes importants :

- ÿ L'institutionnalisation de l'économie solidaire, avec la naissance, au printemps 2000 d'un Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, a singulièrement compliqué la tâche du chercheur. D'une part, la circulation de cette notion dans l'espace public s'est accompagnée de glissements sémantiques et de simplifications journalistiques ayant pour effet d'accoler l'étiquette « économie solidaire » à toutes les initiatives économiques poursuivant un but éthique. D'autre part, de nombreux acteurs cherchant à bénéficier de l'aubaine politique se sont soudain réclamés de cette mouvance. Ces deux phénomènes se conjuguant, l'économie solidaire est devenu un label social aux contours gigantesques, que la notion « d'économie sociale et solidaire » veut embrasser, mais qu'elle n'étreint guère.

¹ Extrait d'un encart accompagnant un article consacré à l'économie solidaire dans l'ouest de la France, La Tribune, , 20 mai 1996.

ÿ L'hégémonie planétaire du libéralisme a engendré un certains nombres de réactions citoyennes qui cherchent à combattre la globalisation économique tant dans le domaine des idées que dans celui des actes. Ce nouveau militantisme qui cherche à allier combat idéologique et pragmatique de l'action concrète (Ion, 2001) est, à bien égard, celui également à l'œuvre dans l'économie solidaire dont la plupart des auteurs – il s'agit d'un des rares points d'accord – soulignent qu'il s'agit d'un projet démocratique visant à ne plus laisser l'économie entre les mains des forces du marché et des pouvoirs publics;

Ces deux phénomènes renvoient à la même réalité : la dimension profondément politique de l'économie solidaire. Dès lors, la notion d'économie solidaire ne peut être entièrement saisie par une socio-économie qui lui a donné naissance. Il convient donc de reprendre le travail effectué sur des bases plus larges. D'une part, en partant des nouvelles réalités empiriques engendrés par la reconnaissance publique de l'économie solidaire, d'autre part en utilisant de nouveaux outils conceptuels permettant d'éclairer les multiple dimensions de l'objet d'étude. Ce programme de recherche ne peut être mené de manière isolé, mais nous avons voulu en illustrer la pertinence et la faisabilité. Les lignes qui suivent doivent donc être comprises comme une invitation incitative à une nouvelle démarche et non comme l'aboutissement de ce programme de recherche.

IB)Espace public et économie solidaire

La dimension politique est au fondement de l'économie solidaire, nous ne somme pas les premier à faire ce constat. D'un côté, de nombreux auteurs rappellent que toute économie (y compris donc l'économie solidaire) est forcément une économie politique, puisque, dans la vie quotidienne ⁽²⁾, on ne peut penser l'économie en dehors du fait monétaire qui, lui-même, possède une double nature : économique et politique (Aglietta, Orlean, 1984 ; Cartelier, 1996 ; Chaskiel, 2000). De l'autre côté, certains acteurs de l'économie solidaire eux-mêmes soulignent cette dimension politique : l'économie solidaire est un « engagement politique par son refus de toute forme d'exclusion, d'inégalités, de dégradation du patrimoine et des conditions de vie, d'un modèle de développement unique imposé à tous les habitants de la planète. » (Collectif MB2, p. 48). Vision militante confirmée par la recherche, puisque, dans la conclusion d'un ouvrage consacrée au divers formes empiriques que revêt l'économie solidaire dans différents pays du monde, Jean Louis Laville rapporte que « L'institution d'économie solidaire peut être appréhendée en tant qu'institution intermédiaire dans deux champs qu'elle articule, le champ politique et le champ économique. L'institution d'économie solidaire s'inscrit dans le champ politique comme création d'entité collective dans un espace public conflictuel » (Laville, 2000, p.299). La conséquence logique de ce constat est que la compréhension de l'économie solidaire passe par la prise en compte de sa dimension politique. Or, la dimension politique de l'économie solidaire ne peut pas être totalement mise en lumière si l'on n'utilise pas un projecteur théorique puissant, au fondement même de l'analyse démocratique contemporaine : l'espace public. L'espace public, dans une perspective Kantienne, est le lieu de contrôle et le lieu de légitimation du politique. Il est donc le garant de la démocratie. Habermas a popularisé cette notion et l'a travaillée tout au long de son œuvre. Dans "Droit et Démocratie", la construction habermassienne de l'espace public apparaît clairement comme étant la synthèse de trois approches politiques. La première est d'essence libérale. Elle donne le primat aux droits de l'individu afin d'éviter les dangers des majorités oppressives. La seconde, d'inspiration républicaine, insiste plutôt sur le devoir de participation de l'individu à la chose publique. La troisième est systémique et met l'accent sur la division inexorable de nos

² Il est vrai que la théorie économique classique fait de la monnaie un équivalent général sans impact, in fine, sur le fonctionnement de l'économie réelle, ce que conteste de nombreux économistes, Keynes par exemple (Poulon, 2000), ainsi que les philosophes, sociologues et anthropologues qui ont mener des recherches sur la monnaie (Cuillerai, 2001).

sociétés complexes en sous-systèmes autopoïétiques se régulant indépendamment des citoyens. Ces trois théories ne sont pas forcément complémentaires, pourtant Habermas emprunte à chacune d'elle. Selon lui, l'espace public politique "*ne peut pas se concevoir comme une institution, ni, assurément, comme une organisation [...]. Il ne constitue pas non plus un système; il admet certaines frontières intérieures, mais, vis-à-vis de l'extérieur, se caractérise par des horizons ouverts, poreux et mobiles* (Habermas, 1987, p.387). Au sein de ces frontières poreuses, "*la procédure démocratique de législation est conçue de telle sorte que les citoyens fassent de leurs droits de communication et de participation un usage qui soit, entre autres, orienté vers le bien public, usage que l'on peut demander, mais qui ne peut être obtenu de force par le droit*" (Habermas, 1997, p. 492). En nous appuyant sur les nombreux critiques du philosophe allemand et sur nos propres travaux empiriques, nous avons, dans une recherche précédente (Dacheux, 2000), proposée une nouvelle compréhension de ce concept. Selon nous l'espace public est tout à la fois :

- Un espace de médiation entre société civile, système étatique et marché.
- Le lieu de légitimation du politique. C'est par l'espace public que les citoyens ont accès aux informations politiques, qu'ils peuvent débattre et se forger une opinion et qu'ils peuvent choisir les personnes qui exerceront le pouvoir politique. C'est par l'espace public que les citoyens se sentent non seulement destinataire du droit, mais aussi auteur de ce droit.
- Un espace symbolique qui, comme le rappelle le philosophe Etienne Tassin, permet de relier entre eux des individus n'appartenant plus à des communautés traditionnelles. L'espace public est le fondement de la communauté politique.
- Une scène d'apparition où des acteurs défendant des intérêts différents proposent des versions contradictoires d'un phénomène social en émergence.

On le voit, la notion d'espace public est central dans la compréhension de l'économie solidaire puisqu'elle permet d'éclairer la constitution du lien social et politique, d'appréhender la construction d'une représentation politique d'un fait social (ici, l'économie solidaire) et de comprendre les mécanismes de médiation et d'influence entre les acteurs de la société civile, les élus et les agents économiques. De plus, elle offre une modélisation susceptible de mieux cerner les caractéristiques de l'économie solidaire nous y reviendrons à la fin de ce texte. Pour l'instant, il nous faut aborder un autre point méthodologique central dans notre travail de déconstruction : la définition du corpus.

IC) Définition du corpus

Nous l'avons vu, les définitions de l'économie solidaire divergent en reflétant la diversité des acteurs et des disciplines cherchant à cerner le phénomène. Cependant, un certain nombre d'entre elles mettent en avant trois éléments : la difficulté à cerner les contours de cette économie, la pluralité des organisations revendiquant cette appellation (associations, coopératives, mutuelles, Sarl, entreprises d'insertion, etc.), la volonté politique de trouver des nouveaux modes d'échanges économiques plus respectueux de l'humain que le libéralisme classique (Archambault, 1995 ; Collectif MB2, 2001 ; Laville 2000 ; Guigue, 2000). L'hypothèse sous-jacente à ce texte est que le flou de la notion d'économie solidaire vient du fait que, derrière l'apparente communauté des vues politiques des acteurs de l'économie solidaire, se cache des logiques d'action différentes reposant sur des clivages forts liés, aux pratiques économiques, aux idées politiques, aux statuts juridiques, aux conceptions de la justice, aux valeurs religieuses, etc. En explicitant ce clivage, il est possible, en se basant sur l'étude des discours et des pratiques des acteurs, de développer des grilles d'analyse permettant de repérer différentes familles de l'économie solidaire. Dans cette perspective l'une des questions méthodologiques centrale est celle du choix du corpus. En effet, si on ne dispose pas d'un concept clair d'économie solidaire comment identifier les acteurs de ce champs? D'un point de vue

théorique, il n'existe aucune réponse satisfaisante à ce dilemme : soit l'on n'utilise aucune définition et l'on se retrouve devant un corpus gigantesque (toutes les organisations économiques); soit on utilise une définition à priori et l'on biaise l'analyse car les résultats de la recherche seront totalement dépendants de la définition adoptée. Une des manières de sortir de ce dilemme est de se référer aux discours publics (ceux des journalistes dans les médias, ceux des chercheurs dans les revues scientifiques, etc.) pour identifier, les organisations qui sont, le plus souvent, qualifiées, d'"économie solidaire". Cette "preuve sociale", malgré sa fiabilité toute relative, a au moins le mérite de mettre à jour un corpus échappant largement à la subjectivité et à la normativité du chercheur. De plus, elle montre le rôle central de l'espace public dans la construction d'une représentation sociale : l'espace public est le lieu de mise en visibilité des phénomènes sociaux, c'est-à-dire le lieu où des acteurs aux intérêts divers (entreprises, journalistes, pouvoirs publics, militants, etc.) révèlent au grand public l'émergence d'un phénomène en proposant des interprétations multiples et contradictoires de ce phénomène. Pour rendre compte de cette construction multiples et contradictoire, nous avons suivi, dans la constitution de notre corpus, une démarche proche de l'éthographie³: demander à nos connaissances personnelles (familles, parents, amis) de nous envoyer les extraits de journaux généralistes traitant de l'économie solidaire qu'ils auraient lus. Le but étant d'avoir à disposition les informations que des citoyens sensibilisés, mais non acquis ou conquis, peuvent lire dans des journaux généralistes nationaux ou régionaux qui consacrent explicitement un article à l'économie solidaire. Il s'agit donc d'établir une liste d'organisations à partir d'informations diffusées dans l'espace public central par des médias généralistes à destination du grand public. Cette liste, élaborée entre juin 1997 (date de parution d'un appel pour l'économie solidaire dans Le Monde) et le 1^{er} novembre 2000 (date de la fin de notre récolte), présente trois caractéristiques (cf. Annexe I):

-Elle est très hétéroclites : elle rassemble des initiatives locales (Domicile service Dunkerquois), des structures nationales (Comité national des régies de quartiers) et des entités juridiques (mutuelles, coopératives). Or, si l'on peut assez facilement étudier des initiatives locales, il est très difficile d'analyser des organisations qui bien qu'ayant un statut commun ou une appellation identiques, recouvrent, sur le terrain, des pratiques très diverses, nous pensons aux différents types de coopératives et de mutuelles, bien entendu, mais aussi aux Sel, dont la recherche souligne l'extrême variabilité de tailles et de pratique monétaires (Servet, 1999)

-Elle est centrée sur un noyau dur très restreint. Notre dépouillement fait état de 50 organisations citées comme faisant partie de l'économie solidaire par douze journaux locaux ou nationaux de périodicité quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle. Sur ces cinquante organisations seulement quinze sont citées par deux journaux différents. Sur ces quinze seulement trois sont citées dans plus de quatre organes de presse : Les cigales, les régies de quartier et le secrétariat à l'économie solidaire. L'existence de ce noyau dur restreint s'explique de trois manières complémentaires. Tout d'abord la méthode choisie, qui se voulant proche du vécu d'un citoyen, n'obéit pas aux règles statistiques de l'échantillon représentatif : un échantillon plus large aurait sans doute donné des résultats différents. Ensuite, la contrainte de clarté et de simplification pousse le journaliste qui traite cette question à illustrer la notion floue et méconnue (de lui même et de ses lecteurs) d'économie solidaire par des exemples concrets insistant sur la réalité pragmatique de l'économie solidaire. D'où le recours à des exemples locaux et/ou à des expériences qui comme les CIGALES et les régies de quartier illustrent tout à la fois le caractère novateur et concret de l'économie solidaire. Enfin, chaque organe de presse à ses propres filtres cognitifs et idéologiques qui, devant

³ Avec les nouvelles technologies d'informations et de communication et les logiciels d'extraction de données, il est théoriquement possible de procéder à une analyse exhaustive, automatisée et impartiale de tous les articles de presse traitant d'un sujet donné. Certes cela demande du temps, des moyens technologiques et des compétences informatiques que nous ne possédons pas. Mais surtout, cela ne correspond pas à notre objectif. Il ne s'agit pas, pour nous d'établir une liste exhaustive irréfutable, mais de s'inscrire dans l'épaisseur du social en n'écartant pas les subjectivités et les représentations qui le constitue.

l'imprécision de la notion, les conduit à donner le label « économie solidaire » à des organisations dont ils se sentent proches, comme par exemple le Monde diplomatique qui cite l'association qu'il a fondée (ATTAC) comme l'une des organisations représentatives de l'économie solidaire.

Tableau I : Corpus analysé

A) Les cinquante organisations citées dans la presse généraliste étudiée

Adel (agence pour le développement de l'économie locale), ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), ADINFO, Andines, Ardelaine, Associations intermédiaires, ATTAC, Banques coopératives, Boutique artisan du monde, Caisse solidaire Nord pas de Calais, Chambre régionale de l'économie sociale, CIGALES, Les coopératives, Comité national des activités mutualistes, coopératives et associatives (CLAMCA), Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), Conseil national des entreprises d'insertion, Crèche parentale, Crédit Coopératif, Domicile service Dunkerquois, Ebullition, Entreprises d'insertion, EPICEAS, Femmes actives, Feuille d'Erable, Filière, Fnars, Fondation France Active, Fondation de la générale des eaux, Garrigue, Génération Banlieue, Isatyl, Jardins de cocagne, Max Havelaar, Les mutuelles, Maison de l'économie sociale et solidaire, Nouvelle économie fraternelle, Pôle d'initiatives citoyennes, Pôles d'économie solidaires, Point Tiers, REAS, Régie de quartier, Réseau d'échanges de savoirs, Réseau des communes pour l'économie solidaire, Scop, SEL (Système d'échanges locaux), Sel'idaire, Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, Solidarité emploi, Théâtre du soleil.

B) Les organisations solidaires citées dans deux journaux différents

Caisse solidaire Nord pas de Calais, les coopératives, CIGALES, Comité national des régies de quartier, Crédit Coopératif, EPICEAS, Fondation France Active, Jardins de cocagne, les mutuelles, Pôle d'initiatives citoyennes, Pôles d'économie solidaires, REAS, Régie de quartier, Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, SEL

C) Le noyau dur de l'économie solidaire dans la presse généraliste

Cigale

Le corpus une fois établi, nous avons étudiée les différentes logiques d'action de ces cinquante organisations en les plaçant sur des grilles d'analyses issues de l'utilisation d'un outil peu utilisé en socio-économie : l'analyse circuitiste

II- L'analyse par le circuit économique

Notre objectif est d'analyser et de classer les pratiques se réclamant de l'économie solidaire. Conformément à une représentation en terme de circuit de l'organisation économique, ces pratiques au même titre que les autres, relèvent soit de la production de biens et services (acte de création de richesses en vue de répondre aux besoins individuels et sociaux), soit de la répartition des ressources créées (acte de distribution ou redistribution des richesses aux individus ayant ou n'ayant pas participé à la production), soit enfin de la dépense dans le cadre des échanges réels - biens ou services - ou financiers - produits d'épargne et de financement. En saisissant ces pratiques dans des grilles d'analyse relatives à chaque pôle du circuit, nous montrerons leur caractère alternatif ou régulateur par rapport aux normes économiques en vigueur. Pour faciliter la lecture du texte, nous nous contenterons de positionner qu'une seule organisation représentative de la catégorie type étudiée.

...II a) au niveau de la production

La production capitaliste est animée par une logique première de maximisation du profit qui pousse à utiliser les facteurs de production - travail et capital - le plus efficacement possible et à les affecter en tenant compte de l'unique critère de leur rentabilité. "Dans les économies de libre concurrence, la majorité des décisions qui concernent l'affectation des ressources, sont prises par l'intermédiaire du système de prix" (Lipsey, Steiner, 1985, p. 9). Ainsi, en économie de marché, sous l'impulsion et la sanction du système de prix, la production se réalise dans une logique d'efficacité de l'emploi du facteur travail et de rentabilisation du capital.

Les pratiques solidaires à des degrés divers souhaitent s'émanciper de cette logique de rentabilité afin que l'activité créative s'organise en tenant compte de critères autres qu'économiques. Pour ce faire, elles se présentent en rupture par rapport à la logique d'efficacité dans l'emploi du facteur travail (axe des abscisses) et /ou à la logique de rentabilisation du capital (axe des ordonnées).

Rentabilisation du capital

Alternative	Ardelaine	Sel égalitaire ⁱ
Régulation	ADINFO	Régie de quartier
	Régulation	Alternative

**Rentabilisation
du travail**

Par définition, ce tableau concerne les organismes de notre corpus ayant pour fonction première de produire des biens et services, ce qui exclut les organismes qui ont vocation au financement (ADIE, CIGALE), au soutien de projets (Pôle d'économie solidaire) ou à la redistribution (mutuelles et fondations). Parmi les organismes productifs se réclamant de l'économie solidaire on distingue, tout d'abord, ceux qui, dans leurs pratiques, amendent les logiques de rentabilisation du capital et du travail mais ne parviennent pas à les dépasser. Par exemple, ADINFO, entreprise d'informatique se réclamant de l'économie solidaire, cherche comme toute entreprise à rentabiliser son capital et sa force de travail, même si la recherche du profit est limitée par une certaine éthique et si l'entreprise recourt en partie à des emplois aidés. D'autres organisations se placent délibérément dans l'alternative de la logique économique classique. Ils souhaitent s'émanciper, à l'image d'Ardelaine, de la logique de rentabilisation du facteur capital par auto-limitation du développement de l'entreprise⁴ ou de l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, les régies de quartier se positionnent clairement pour que le travail soit d'abord source de participation à la vie de la cité et non un simple facteur qu'il convient de rentabiliser. Enfin certains organismes, comme les SEL égalitaires, développent des pratiques opposées tout à la fois à la rentabilisation du capital et du travail.

...II b) au niveau de la répartition des ressources :

Dans une économie libérale, les richesses produites sont mises à disposition des agents par l'intermédiaire de la distribution des revenus. Il est donc nécessaire d'être inséré sur le marché du travail pour obtenir relativement à sa participation productive une part des richesses créées. Ce mode de distribution monétaire de la production donne lieu à d'inévitables inégalités de revenus. En économie mixte, cette répartition primaire des ressources est corrigée par une redistribution étatique du revenuⁱⁱ. En la matière, les pratiques solidaires se définissent comme des alternatives ou des réformes à la distribution monétaire des ressources et/ou à la redistribution étatique des revenus.

II b 1) La distribution ou répartition primaire des ressources suit un principe de justice commutative - à chacun selon son apport. Les ressources sont distribuées sous forme monétaire en fonction de la participation de chacun au processus de production. Les revenus sont donc répartis en fonction de la valeur de l'apport - travail ou capital - de chacun. Par rapport à ce fonctionnement libéral, les pratiques solidaires vont se positionner en réaction au principe commutatif de justice (axe des abscisses) et/ou à une distribution monétaire des ressources (axe des ordonnées)

Distribution monétaire des ressources

Alternative (non monétaire)	Crèches parentales	Réseaux d'échanges de savoirs
Régulation (monétaire)	Jardins de cocagne	Ardelaine

⁴ Ardelaine est membre du REPAS, réseau des entreprises pour une économie alternative et solidaire qui prône la fin du dogme de la croissance à tout prix au profit d'un développement durable respectueux des ressources naturelles locales.

Régulation (de la norme de justice)	Alternative (à la norme de justice)	A chacun selon son apport productif
--	--	--

Les organismes productifs étudiés au paragraphe précédent, distribuent des revenus inhérents à leur production. Dans la plupart des cas, ces organisations empruntent une logique de distribution monétaire des revenus et acceptent les inégalités salariales liées aux différences de statuts. Par exemple, les jardins de cocagne emploient à temps plein du personnel d'encadrement et font tourner sur l'exploitation des personnes aux statuts précaires (CES, emplois-jeunes, etc.). De plus, ils s'inscrivent pleinement dans une logique monétaire (achat des paniers) même si cet achat présente la particularité d'être un pré achat basée sur la confiance et la solidarité. (5). A l'opposé de cette logique d'insertion qui consiste à atténuer les règles de distribution du marché, les Réseaux d'échanges de savoirs présentent des alternatives réelles aux deux logiques de l'économie de marché. Entre ces deux positions, on trouve, les crèches parentales qui par leur fonctionnement mêlant participation bénévole et participation financière échappent à une distribution purement monétaire des ressources ; tandis qu'une coopérative comme Ardelaine répond à une logique de distribution de la production s'écartant de la logique des entreprises classiques, en tout cas, en ce qui concerne, les coopérateurs.

II B 2) La redistribution des ressources est une pratique de taxation/subvention des revenus primaires opérée par l'Etat et les organismes de protection sociale. Sans s'opposer à cette intervention correctrice oeuvrant en faveur d'une figure distributive de justice - à chacun en fonction de ses besoins -, les pratiques d'économie solidaire se proposent de compléter la solidarité opérée par l'Etat (axe des abscisses) et son mode de distribution monétaire (axe des ordonnées).

Prestations monétaires

Alternative (prestations non monétaires)	Régie de quartier	Pôle d'économie solidaire	
Régulation (du monétaire)	Dispositif Emploi jeune.	Mutuelles	
	Régulation	Alternative	Redistribution étatique

Les organisations analysées sont des entités qui ne sont pas forcément productives (au sens défini précédemment) et qui participent à une correction des inégalités sociales issues de la production. Malgré le faible nombre de ce type de structures dans notre corpus on constate qu'elles s'inscrivent en partie dans le schéma traditionnel de régulation par l'Etat, puisqu'elles profitent du dispositif emploi-jeune. Cependant, ces organisations, à l'image des régies de quartier et des pôles d'économie solidaire, peuvent également participer à une régulation économique différente. En effet, une part non négligeable de l'activité de régie de quartier est une activité d'écoute, de conseils faites par des employés de la régie, mais aussi par les bénévoles de cette structure. Dans ce cas précis, on se trouve alors dans une logique d'entraide entre habitant d'un même quartier, logique alternative aux prestations monétaires versées par l'Etat (Rmi, par exemple). Par ailleurs, un Pôle d'économie solidaire repose, en partie, sur un réseau de bénévoles accompagnant collectivement les

⁵ Les adhérents aux jardins de cocagne achètent à un prix fixe un panier hebdomadaire sans connaître à l'avance le contenu de ce panier.

porteurs de projets (Lavillunière, 1997) les aidant à préciser leurs projets et à trouver des soutiens financiers et politiques. Ce type d'activité est alternatif à la redistribution monétaire (pas d'échange monétaire) et à la redistribution étatique (volontariat). Si ce type de démarche est peu fréquent (il n'existe qu'une dizaine de Pôles d'économie solidaire en France), la redistribution monétaire non étatique est un secteur non négligeable puisqu'il concerne aussi bien le domaine des associations caritatives (non présentes dans notre corpus) que celui de la mutualité.

...II C) au niveau de l'échange :

... II C 1)de biens et services

Ces échanges se font, dans nos économies contemporaines, sous une forme monétaire selon une logique marchande. Les pratiques solidaires se présentent donc en rupture par rapport à la logique marchande (axe des abscisses) et/ou au caractère monétaire des modalités de l'échange (axe des ordonnées).

Echange monétaire

Alternative (non monétaire)	SEL inégalitaires	Echanges savoirs	
Régulation (du monétaire)	Max Havelaar	Boutique artisan du monde	
	Régulation (du marché)	Alternative (au marché)	Echange marchand

Les organismes analysés dans cette grille revendiquent tous une volonté d'engagement citoyen, une responsabilité sociale échappant à la logique marchande. Cet engagement se développe au sein du marché en acceptant la contrainte monétaire, comme le propose le label de commerce équitable Max Havelaar, ou, au contraire se développer totalement en dehors du marché en refusant même l'échange monétaire à l'instar des réseaux d'échanges de savoirs. Entre ces deux positions extrêmes on retrouve les organisations qui refusent l'échange monétaire sans pour autant s'émanciper de la logique de répartition du marché (dans notre corpus, les SEL inégalitaires). On retrouve également des structures qui tout en acceptant les logiques monétaires s'inscrivent dans des circuits de distribution plus ou moins en marge du modèle dominant dans nos économies de marché : les grandes surfaces. C'est le cas des boutiques artisans du monde qui cherchent à développer une filière intégrée dans le domaine du commerce équitable.

... II C 2)des fonds financiers

Les échanges financiers organisés par le système bancaire et financier suivent une logique marchande de prêt à intérêt. Ce mode de distribution écarte donc les personnes et les projets jugés peu viables économiquement. Aussi, l'économie solidaire, par ses pratiques, essaie de sortir de cette norme en proposant des solutions hors logique spéculative (axe des abscisses) et/ou hors du système bancaire traditionnel (axe des ordonnées).

Système bancaire

Alternative (hors système bancaire)	ADIE	CIGALES	
Régulation (système bancaire aménagé)	Crédit coopératif	Caisse solidaire du Nord-pas-de Calais	
	Régulation (prêt aménagés)	Alternative (autre logique)	Logique prêt à intérêt

La finance solidaire est certainement le secteur de l'économie solidaire le plus connu, car le plus médiatisé. C'est aussi celui qui se confronte au domaine le plus décrié de l'économie marchande : la finance. Pour s'introduire dans ce domaine technique et sensible, le Crédit coopératif, banque coopérative qui se présente comme la « banque des associations », s'inscrit dans une démarche de régulation du système bancaire et financier : il s'agit d'aider les associations à gérer leur quotidien (trésorerie, compte-chèque, etc.) et d'orienter les épargnants vers certaines prestations éthiques ou solidaires. A l'inverse, les Clubs d'investissement pour une gestion alternative locale et solidaire (CIGALE), sont des modes de drainage de l'épargne qui opèrent hors circuit bancaire. Les cigales proposent un cofinancement d'activité répondant à une éthique définie nationalement (charte) et localement (au sein du club). D'autres organismes se situant hors système bancaire cherche plutôt, dans un logique d'insertion, à prêter (contre intérêt) de l'argent à des créateurs d'activités délaissés par le système bancaire traditionnel. Il faut distinguer, les organismes qui, dans la lignée des initiatives prises au Bangladesh, proposent des petits prêts aux personnes les plus pauvres (l'ADIE) et ceux, proposant des fonds de garantie (Fondation France Active). Au sein du système bancaire, existent des coopératives bancaires sans but lucratif ou "Crédits Unions" qui proposent à leurs adhérents des services financiers dont les coûts sont inférieurs à ceux du système bancaire traditionnel (Caisse solidaire du Nord pas de Calais, par exemple).

II D) Résumé de l'analyse

Ce premier travail montre l'intérêt de bien séparer le niveau empirique et le niveau analytique. Au niveau empirique, les acteurs se réclamant de l'économie solidaire incarnent, dans leurs pratiques, le projet de réencastrement de l'économie dans le social, de manière extraordinairement différente. L'analyse par le circuit économique montre une polarité forte entre des organisations s'inscrivant dans une acceptation du libéralisme, et des organisations dont les pratiques relèvent clairement de l'alternative à la logique dominante. Dans ce dernier cas, l'accent est plutôt mis sur le refus des profits financiers d'où le développement d'une économie non monétaire, au sens littéral du terme (refus de la monnaie) et sur le refus de la soumission de l'activité humaine à la loi de l'offre et de la demande (refus des normes marchandes, soit au sens littéral, une économie non marchande). Entre ces deux pôles – intégrés et alternatif- on trouve tout un continuum de pratiques qui, tenant compte des réalités économiques, essayent de les réguler.

La recherche que nous avons relatée est un travail en cours. Il souffre donc de nombreuses faiblesses, les deux plus criantes étant :

-La simplicité du circuit économique utilisé qui ne rend pas justice au raffinement de l'analyse circuitiste.

-Notre placement des organisations du corpus sur les grilles d'analyse qui demanderait à être validé par une plus large communauté de chercheurs et par les acteurs eux-mêmes.

Malgré ces faiblesses, ce travail illustre et étaye notre thèse centrale : la construction du concept « d'économie solidaire », passe d'une part, par l'utilisation d'outils conceptuels n'appartenant pas à la socio-économie et d'autre part, par un élargissement du spectre des pratiques analysées, c'est-à-dire par l'étude, sans parti pris normatif de toutes les organisations présentées ou se présentant comme relevant de l'économie solidaire. De plus, ce premier travail (6), met en lumière un problème de dénomination qui obscurcit la compréhension de l'économie solidaire. A la suite des travaux pionniers de J.L Laville et Bernard Eme, se répand - aussi bien dans la communauté scientifique que chez les acteurs cherchant à nourrir leur réflexions dans la littérature scientifique - un vocable cohérent mais qui est en déphasage avec le discours ordinaire. En effet, en s'appuyant sur les travaux de Karl Polanyi, Eme et Laville distingue trois principes économiques à l'oeuvre dans les économies humaines : le marché, la redistribution et la réciprocité. Aux activités régies par le marché, ils donnent le nom « d'économie marchande » ; aux pratiques économiques régies par la redistribution, ils apposent la dénomination « économie non marchande » ; à la sphère économique régie par le principe de réciprocité ils accolent l'appellation « économie non monétaire ». Ces deux derniers termes, nous venons de le voir, sont peu heureux, puisque l'on peut, dans la sphère régie par le principe de réciprocité trouver des activités économiques non monétaires (refus de la monnaie) et des activités économiques non marchandes (refus du marché). Autrement dit, les termes choisis ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et ne permettent donc pas de fonder des catégories différentes. Dès lors, en continuant à nous appuyer sur les trois principes mis en avant par Polanyi, que nous superposons au modèle habermassien de l'espace public (7), nous soumettons à la critique une autre dénomination et une autre façon de visualiser l'économie solidaire. Nous proposons de prendre en compte deux critères : le principe économique et la sphère d'origine. L'économie mise en oeuvre par les agents économiques et régulée par les forces du marché continue à être dénommée « économie marchande » ; l'économie mise en oeuvre par l'Etat et régulée par le principe de redistribution devient « l'économie publique ou économie étatique », l'économie mis en oeuvre par des citoyens au sein de la société civile et régie par le principe de réciprocité prends le nom d'économie solidaire. Bien entendu, on l'aura compris, les frontières entre ces différentes économies ne sont pas étanches, mais poreuses l'une à l'autre. Du coup, dans chaque sphère (société civile, système étatique, système économique, on trouve des organisations traversées par des tensions entre le principe régulateur de leur sphère et celui des sphères voisines. Une association par exemple, qui est l'idéal type de l'organisation appartenant à l'économie solidaire telle que nous l'avons définie, pourra soit être entièrement régie par le principe de réciprocité (réseau d'échange de savoir, par exemple), soit voir ce principe contre-balancé par d'autres principes ; celui de la redistribution pour les associations assurant une délégation de service public (secteurs sanitaire et sociale, par exemple), celui de la recherche du profit (par exemple, associations oeuvrant dans le domaine de la formation professionnelle ou de l'insertion par l'économique). Si ces prémisses étaient validées, le travail épistémologique de construction du concept d'économie solidaire, passerait alors par deux étapes : utiliser d'autres outils d'analyses

⁶ Nous travaillons actuellement, dans la même perspective, sur deux autres outils : l'analyse de discours et les théories de la justice.

⁷ L'espace public est, rappelons-le, un espace de médiation entre les trois sphères composant la société : le mode commun (ou société civile), le système étatique, le système économique.

pour identifier les différentes familles de l'économie solidaire ⁽⁸⁾, établir les liens de continuité entre les trois économies en étudiant leurs zones de frictions.

⁸ Une fois, encore, le chercheur doit proposer une autre vision que la vision institutionnelle. En effet, les six familles de l'économie solidaire mise en avant par le Secrétariat d'état à l'économie solidaire, ne sont pas des catégories scientifiques, exclusives l'une de l'autre fondées sur des critères identiques : les quatre premières (associations, coopératives, mutuelles et fondations) sont fondées sur le statut, alors que les deux autres (l'insertion par l'économie et le commerce équitable) fondées sur le projet sont portées par des organisations présentes dans les quatre premières familles.

ANNEXE 1 :

CONSTITUTION DU CORPUS

A) Liste des organisations Française d'économie solidaire mentionnées dans les articles de la presse nationale et régionale généraliste (19 juin 1997- 20 novembre 2000) sondage non exhaustif

LE MONDE

SCOP (03/02/98)
CIGALES (03/02/98)
Solidarité emploi (03/02/98)
Fondation France Active (03/02/98)
Domicile service Dunkerquois (03/02/98)
ADIE (03/02/98)
ADEL (agence pour le développement de l'économie locale) (03/02/98)
REAS (03/02/98)
Dispositif emploi jeune (03/02/98)
France Active (03/02/98)
Crédit Coopératif (03/02/98)
Caisse des dépôts (03/02/98)
Réseau des communes pour l'économie solidaire (21/09/00)
REAS (21/09/00)
Régie de quartier(21/09/00)
Restaurant coopératif(21/09/00)
Café librairie(21/09/00)
Secrétariat d'Etat (05/04/00)
REAS (05/04/00)
Régie de quartier (05/04/00)
Entreprises d'insertion (05/04/00)
Conseil national des entreprises d'insertion(05/04/00)
Associations d'insertions(05/04/00)
Associations intermédiaires(05/04/00)
Comité national des régies de quartier(05/04/00)
CIGALES(05/04/00)
Crédit coopératif (05/04/00)
Isatyl (05/04/00)
Caisse solidaire Nord pas de Calais (05/04/00)
Théâtre du soleil (29/05/2000)
Crédit coopératif (29/05/2000)

LE MONDE DIPLOMATIQUE (07/2000)

Comité national des activités mutualistes, coopératives et associatives (CLAMCA)
Banques coopératives
Les mutuelles
Les coopératives agricoles
Femmes actives
ATTAC
Secrétariat à l'économie solidaire

OUEST France (la Roche sur Yon, 18/05/98)

-ADINFO
-Cigale
-Pôle d'économie solidaire
-SEL
-REAS

LE PAYS ROANNAIS

EPICEAS (05/05/00)
Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire (05/05/00)
CIGALE (05/05/00)
La maison de l'Economie sociale et solidaire (29/09/00)
Secrétariat d'état à l'économie solidaire (29/09/00)

ROANNE MENSUEL (JANVIER 2000)

Epiceas
Régie de quartier
Pôle d'initiatives citoyennes
Secrétariat d'Etat à l'ES

TÉLÉRAMA (12/04/00)

Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire
Coopératives
Mutuelles
Régie de quartier
Jardin de cocagnes
Club d'investisseur alternatif

NOTRE TEMPS (AVRIL 99)

FNARS
Jardins de cocagne

TEMOIGNAGE CHRETIEN

Régie de quartier (25/04/97)
SEL (25/04/97)
Pôles d'économie solidaires (25/04/97)
Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (25/04/97)
Régie de quartier (2/05/97)
CNLRQ (2/05/97)
SEL (9/05/97)
Sel'idaire (9/05/97)
Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (23/05/97)
Pôle d'économie solidaire (16/05/97)
REAS (16/05/97)
Fondation de la générale des eaux (16/05/97)
Cigale (16/05/97)

LA TRIBUNE LE PROGRÈS (ÉDITIONS DE ROANNE: 28/04/2000)

EPICEAS
Pôle d'initiatives citoyennes
Pôle d'économie solidaire
CIGALE

VIVA (Juin 200)

Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire
Caisse solidaire Nord pas de Calais
Mutuelles
Coopératives
Chambres régionales de l'économie sociale

B) ELIMINATION DES CITATIONS MULTIPLES

Au total nous avons 87 items, mais de nombreuses organisations sont citées plusieurs fois. En définitive, les 50 organisations présentes dans notre corpus sont :

Adel (agence pour le développement de l'économie locale), ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), ADINFO, Andines, Ardelaine, Associations intermédiaires, ATTAC, Banques coopératives, Boutique artisan du monde, Caisse solidaire Nord pas de Calais, Chambre régionale de l'économie sociale, CIGALES, Les coopératives, Comité national des activités mutualistes, coopératives et associatives (CLAMCA), Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), Conseil national des entreprises d'insertion, Crèche parentale, Crédit Coopératif, Domicile service Dunkerquois, Ebullition, Entreprises d'insertion, EPICEAS, Femmes actives, Feuille d'Erable, Filière, Fnars, Fondation France Active, Fondation de la générale des eaux, Garrigue, Génération Banlieue, Isatyl, Jardins de cocagne, Max Havelaar, Les mutuelles, Maison de l'économie sociale et solidaire, Nouvelle économie fraternelle, Pôle d'initiatives citoyennes, Pôles d'économie solidaires, Point Tiers, REAS, Régie de quartier, Réseau d'échanges de savoirs, Réseau des communes pour l'économie solidaire, Scop, SEL (Système d'échanges locaux), Sel'idaire, Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, Solidarité emploi, Théâtre du soleil.

Bibliographie

- Alcoléa A. M. (1999), "De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale", La Varenne communication à la journée d'études "Les autres figures de l'économie".
- Archambault A (1995). "L'économie alternative, forme radicale de l'économie sociale". RECMA, N°256.
- Bayon D. (1999), Les SEL, pour un vrai débat, Levallois Perret, Editions Yves Michel.
- Bourgeois F. (2000), "Les profils multiples de l'épargne solidaire", Problèmes économiques, N°2677.
- Bucolo E. (2001), Le commerce équitable en tant qu'espace public", CRIDA,-LSCI, texte dactyl.
- Cartelier J. (2001), La monnaie, Paris, Flammarion.
- Chaskiel P. (2000), « L'étonnante neutralisation de la monnaie », Sciences de la société, N°50/51.
- Collectif MB2, Pour une économie alternative et solidaire, Paris, L'harmattan.
- Combemale P. (1998), "Circuit économique". Cahiers Français, N°279.
- Cuillerai M. (2001), La communauté monétaire, Paris, L'harmattan.
- Dacheux E. (2000), Vaincre l'indifférence, Paris, CNRS éditions.
- Dacheux E. Goujon D. (2001). « Comprendre l'économie solidaire », St Etienne, Actes du colloque CNRIUT, Presses universitaires de St etienne.
- Dacheux E. Goujon D. (2000), "L'économie solidaire à l'aube du troisième millénaire", Organisations et territoires, Vol 9, n°2.
- Demoustier D. (2001), L'économie sociale et solidaire, Paris, Syros.
- Eme B, Laville J.L. (1995), « Economie plurielle, économie solidaire », la revue du Mauss, N°4.
- Gallois J.B., Duval G. (2001), "Les sirènes du capital", Alternatives économiques, N°189.
- Guigue B. (2000), "Qu'est-ce que l'économie solidaire?", Problèmes économiques, N°2677.
- Goujon D. (2001), « L'hôpital lieu et acteur de l'économie solidaire », communication au 52 iem congrès de l'association internationale des économistes de langue française, Montréal.
- Laacher S. (2000), "Les systèmes d'échange local", Problèmes économiques, N°2677.
- LamberT A. (1999), "Une nouvelle génération de fonds éthiques est née", La Tribune, 24,sept.
- Laville J.L. (2000). Economie solidaire : une perspective internationale, Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville J.L. (1999), "La démocratisation du travail par l'économie solidaire", Roanne, communication aux Rencontre nationales de l'économie solidaire.
- Lipietz A. (2001), "Du halo Sociétal au tiers secteur", à paraître dans C. Fourel "Tiers, secteur", Paris, l'Harmattan.
- Poulon F. (2000), « La monnaie dans les théories économiques », Les cahiers français, N°297.
- Prades J. (2000). « La nouvelle économie sociale devant ses pièges » in « efficacité versus équité en économie sociale, Paris : L'harmattan.
- Russo J. (1997), Dictionnaire de philosophie, 1997.
- Russo D., Verley R. (1995), Cigales, des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Paris, FPH.
- Servet J.M. (1999), Exclusion et liens financiers, Economica
- Servet J.M. (1999), Une économie sans argent, les systèmes d'échange local, Paris, Seuil.

Viard B. (1998), "Pierre Leroux et les premières associations en 1830", MAUSS, N°11.

ⁱ On distingue deux types de SEL : les SEL égalitaires où tous les échanges sont paritaires (une heure de maçonnerie vaut une heure de jardinage) et ceux où les échanges tiennent compte de la valeur sociale de la participation productive (une heure de maçonnerie vaut trois heures de jardinage).

ⁱⁱ "Dans une économie caractérisée par la division du travail, on produit pour vendre et l'on achète ce qu'ont produit les autres : les revenus versés sous forme monétaire sont des droits à valoir sur la production. Ceux qui n'ont pas contribué à l'effort de production ne peuvent donc disposer de droits sur celle-ci que par le moyen de transferts [...] dans l'espace (ils bénéficient d'une redistribution financée par impôts et cotisations prélevés sur ces mêmes revenus)" (Combemale,1997).